

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 4 septembre 2024**

Date de la convocation : 28 août 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Bernard PEYROULET, *Vice-Président*

Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Marc DENAX, Philippe LABORDE RAYNA, André LANUSSE-CAZALÉ, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Valérie REVEL), Claude CASSOU LALANNE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean-Louis CALDERONI (a suppléé Monique SEMAVOINE), Philippe FAURE (a suppléé Mohamed AMARA), Kenny BERTONAZZI (a suppléé François BAYROU).

ETAIT REPRÉSENTÉ :

Francis PEES (a donné pouvoir à Jean-Claude BOURIAT).

ETAIENT EXCUSÉS/ABSENTS :

Thierry CARRERE, *Vice-Président*
Michel BERNOS, Marie-Pierre CABANNE, Christine CONTE, Jean-Yves COURREGES, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jérôme MARBOT, Nicolas PATRIARCHE, Josy POUETO, Martine RODRIGUEZ, Eric SAUBATTE.

N°1 - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE D'ETUDES
Délibération modificative

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 3 avril 2024, l'assemblée délibérante du Grand Pau a permis la création d'un emploi de chargé d'études à temps complet.

Cet emploi, initialement prévu dans le cadre des orientations budgétaires, viendra soutenir l'équipe déjà en place et en charge des travaux de révision du Schéma de c

Prenant la forme d'un contrat de projet, à durée déterminée, conformément à ce qui est autorisé par l'article L332-24 du Code général de la fonction publique, ceci assurera le renfort nécessaire à la finalisation du SCoT à horizon 2026.

L'appel à candidatures correspondant a été réalisé suite à cette décision et un profil adapté a été retenu. L'accueil de la future recrue est envisagé pour le mois de septembre 2024. Elle aura ainsi pour mission de collecter, traiter et analyser les données territoriales destinées à compléter le diagnostic existant et à affiner le Projet d'aménagement stratégique (PAS).

La délibération du 3 avril mentionnait le recrutement d'un agent contractuel dont la rémunération serait effectuée en référence aux catégories A ou B selon le candidat retenu. Néanmoins, au regard du profil de la personne choisie et de son expérience, le choix le plus opportun serait de viser la catégorie C.

C'est ainsi que, dans le cadre de la création d'emploi d'ores et déjà actée, il est proposé au Comité syndical d'apporter une modification à la délibération du 3 avril 2024, en ouvrant un poste relevant de la catégorie C et de la filière technique.

Une délibération distincte présentera l'actualisation du tableau des effectifs en conséquence.

Il appartient ainsi au Comité syndical de bien vouloir :

- 1- Confirmer la création d'un emploi de chargé d'études, à temps complet, dans le cadre des travaux de révision du SCoT ;**
- 2- Modifier la délibération N°4 du 3 avril 2024 en décidant que cet emploi serait établi en référence à la catégorie hiérarchique C et à la filière technique ;**
- 3- Autoriser Monsieur le Président à réaliser le recrutement correspondant et à signer le contrat de projet approprié ;**
- 4- Confirmer que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024, chapitre 012.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Victor DUDRET